

rand, Marcil, Bastien, Emard, Larivière, Lussier, Deguire, Drummond McMahon Lavallée—25.

Ledit amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence. (M. l'échevin Clément dissident).

INTERPELLATION.

18.—M. l'échevin Emard pose une question au Bureau des Commissaires "re" tunnel au-dessous du Canal Lachine avec prière d'y répondre pour la prochaine séance du Conseil.

AVIS DE MOTIONS.

19.—De M. l'échevin Carter, pour adopter un règlement concernant la vente des armes à feu.

20.—De M. l'échevin Leclaire, à l'effet de soumettre certaine question aux électeurs.

21.—De M. l'échevin Larivière, pour défendre l'importation de cocaïne.

MOTIONS.

22.—Sur proposition de M. l'échevin CARTER, appuyée par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que la Commission Spéciale de Législation soit priée d'insérer dans le projet de loi qui doit être soumis à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, la même clause qui a été adoptée par l'Assemblée Législative, mais qui a été rejetée par le Conseil Lgislatif, savoir:

"Pour prohiber, dans tout magasin ou établissement de commerce, la vente, le don et la livraison, à toute personne ou individu non commerçant et trafiquant en semblables matières, de pistolets, fusils à vent, couteaux-poignards, poignards, couteaux à gaine, dagues ou autres armes offensives du même genre, si ce n'est que sur la recommandation écrite du chef de police ou du chef de la sûreté ou du maire de la Cité de Montréal ou de la municipalité de l'acheteur, qui pourront accorder ou refuser, à discrétion, telle recommandation."

Sur proposition de M. l'échevin CARTER, appuyée par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que le surintendant de police et le chef de la Sûreté reçoivent instruction de rédiger, sous la direction des avocats de la Cité, un rapport indiquant quel amendement il faudrait faire à la loi criminelle afin de restreindre et de contrôler l'usage et le commerce des armes à feu et des autres armes offensives.

24.—Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyée par M. l'échevin CLEMENT, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de mettre à l'étude la question d'ériger sur les principaux parcs publics des bâtiments qui serviront durant la saison d'été comme gymnase et qui pourront être utilisés durant la saison d'hiver comme patinoires.

25.—Sur proposition de M. l'échevin MORIN, appuyée par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié d'étudier l'opportunité d'établir un département municipal d'assistance auquel devrait faire rapport les divers refuges de cette ville et qui aura sur eux un certain contrôle à être déterminé.

26.—Sur proposition de M. l'échevin Tétreau, appuyée par M. l'échevin TURCOT, il est

Résolu: Que MM. les Commissaires soient priés de remettre devant ce Conseil, lors de la prochaine assemblée, leur rapport ou partie de rapport concluant au paiement ou remboursement aux contribuables desservis par la Cie M. W. & P. Co. de la différence des argents payés par ces derniers à ladite Compagnie pour l'eau en égard au taux de la taxe d'eau payée par les contribuables desservis par l'Aqueduc de la Cité de Montréal.

ORDRE DU JOUR.

27.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un avis de motion de M. l'éch. Tétreau, à l'effet d'effacer la ligne homologuée d'une partie de la rue Lasalle.

A ce sujet soumis et lu le rapport du Bureau des Com-

So it passed in the negative.

The main motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly. (Ald. Clément dissenting).

QUESTION.

18.—Ald. Emard put a question to the Board of Commissioners "re" subway at Lachine Canal, with a request that they reply thereto at the next meeting of the Council.

NOTICES OF MOTIONS.

19.—By Ald. Carter, for a by-law to regulate the sale of fire-arms.

20.—By Ald. Leclaire, to submit a certain question to the electors.

21.—By Ald. Larivière, to prohibit the importation of cocaine.

MOTIONS.

22.—On motion of Ald. CARTER, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That the Special Committee on Legislation be requested to include in the bill to be submitted to the Provincial Legislature, at its next session, the same clause which was adopted last year by the Legislative Assembly and which was rejected by the Legislative Council, namely:

"To prohibit the sale, gifts or delivery, in any shop or trading establishment, to any person or individual not trading or dealing in such articles, of pistols, air-guns, daggers, knives, daggers, sheath-knives, dirks or other offensive weapons of the same kind, except upon a written recommendation from the Chief of Police or Chief of Detectives or of the Mayor of the City of Montreal or of the municipality where the purchaser resides, who may grant or refuse such recommendation in his discretion."

23.—On motion of Ald. CARTER, seconded by Ald. BOYD,

Resolved: That the Superintendent of Police and the Chief Detective be instructed to prepare, under the guidance and direction of the City Attorneys, a report suggesting what amendment should be made to the criminal law in order to restrict and control the use and trade of fire-arms and other offensive weapons.

24.—On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. CLEMENT, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to consider the question of erecting, in the principal public squares, buildings which might be used as gymnasiums during the summer season and as skating rinks, during the winter season.

25.—On motion of Ald. MORIN, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to consider the advisability of establishing a Public Assistance Bureau, to whom the different refuges of the City would be held to report and under whose control the same would be placed upon the conditions to be determined later on.

26.—On motion of Ald. TETREAU, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to lay before the Council, at its next meeting, their report or an excerpt from the same, recommending the payment or refund to the ratepayers supplied by the M. W. & P. Co., of the differences in the amount paid by them to said Company for their water supply, proportionately to the amount of the water tax paid by the ratepayers supplied by the City of Montreal.

ORDER OF THE DAY.

27.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Tétreau to erase the homologated line of part of Lassalle Street.

In this connection, submitted and read the following re-